

Avignon, le 18 novembre 2013

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants

S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de circonscription

IEN ADJOINT AU
DIRECTEUR ACADEMIQUE

Dossier suivi par
Christophe MARQUIER
Téléphone
04 90 27 76 07
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
Ce.ia84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Objet : aménagement du temps de service pour accompagner la mise en place du PEDT

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a été publiée au Journal officiel le mardi 9 juillet 2013. Par cette loi, le Parlement a concrétisé l'engagement du Président de la République de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de l'Etat.

Les fondements d'une école juste, exigeante et inclusive sont désormais posés et le texte crée les conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et de la réduction des inégalités.

Avec **les projets éducatifs territoriaux (PEDT)**, la loi met la concertation locale au cœur de la question éducative. C'est ainsi que pourront être élaborés des projets prenant en compte la globalité des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire), notamment dans le cadre de la **réforme des rythmes scolaires au primaire**.

Afin de faciliter ce nécessaire travail de concertation, j'ai décidé de vous autoriser à lui consacrer six heures de vos obligations réglementaires de service. Trois heures seront prises sur le volume horaire dédié au temps d'animation et de formation continue, les trois autres au temps d'organisation des activités pédagogiques complémentaires.

Les inspecteurs de l'éducation nationale et les équipes de circonscription, fortement mobilisés sur l'accompagnement de cette réforme, se tiennent à votre disposition pour vous apporter leur soutien et le concours de leur expertise.

Je sais compter sur votre professionnalisme et l'intérêt que vous portez aux élèves pour concourir à la réalisation de cet ambitieux projet de réforme.



Dominique Beck

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'école,
Mesdames et Messieurs les IEN chargés de circonscription,






Je vous prie de trouver ci-joint une synthèse des actions éducatives en
Maîtrise de la langue et Prévention de l'Illettrisme.





Ce document est également consultable sur le site de la direction
académique de Vaucluse





Actions éducatives en Maîtrise de la langue 2013-2014 – Prévention de l'illettrisme
Compétence 1 du socle commun de connaissances et de culture:
La maîtrise de la langue française




INTITULE	SITE	DESRIPTIF	DATE PUBLIC	Compétences du Socle CCC
Dis-moi dix mots	<p>http://eduscol.education.fr/cid59379/dis-moi-dix-mots.html</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 septembre 2013 : ouverture des préinscriptions • 3 mars 2014 : clôture des préinscriptions 	Opération de sensibilisation à la langue française permettant aux enseignants de mener un travail approfondi avec des outils mis en place dès la rentrée : livret des dix mots, poster, site ressources	Année scolaire Cycles 2 et 3 6ème	S'exprimer clairement à l'oral en utilisant un vocabulaire approprié ; Prendre la parole en respectant le niveau de langue adapté Comprendre des mots nouveaux et les utiliser à bon escient
Les petits champions de la lecture	<p>http://lespetitschampionsdelalecture.fr/wp-content/uploads/2012/11/SNE2-brochure-210x297-PP-SITE-HD3.pdf.pdf</p> <p>Inscription en décembre 2013-janvier 2014</p>	Concours de lecture à haute voix	29 mai 2014 Elèves de CM2	Lire avec aisance (à haute voix, silencieusement) un texte Lire seul des textes du patrimoine et des œuvres intégrales de la littérature de jeunesse, adaptés à son âge Lire seul et comprendre un énoncé, une consigne

INTITULE	SITE	DESRIPTIF	DATE PUBLIC	Compétences du Socle CCC
<p>Les timbrés de l'orthographe</p>	<p>http://timbresdelorthographe.com/?page_id=2</p>  <ul style="list-style-type: none"> Inscription en novembre 2013 	<p>Concours national sur la connaissance de la langue française, composé d'une dictée et de questions, modelé en fonction de l'âge des élèves.</p>	<p>En juin 2014</p> <p><i>cadet 8 à 12 ans</i></p> <p><i>Collège</i></p>	<p>Orthographier correctement un texte simple de dix lignes - lors de sa rédaction ou de sa dictée - en se référant aux règles connues d'orthographe et de grammaire ainsi qu'à la connaissance du vocabulaire</p>
<p>Lire et faire lire</p>	<p>http://www.lireetfairelire.org/</p> 	<p>Intervention de bénévoles de plus de 50 ans qui lisent des histoires à de petits groupes d'enfants pour stimuler leur goût de la lecture</p>	<p>Année scolaire</p> <p><i>Cycles 1, 2, 3</i></p>	
<p>Grand prix des jeunes lecteurs</p>	<p>http://peep.asso.fr/qui-sommes-nous/grands-prix/grand-prix-des-jeunes-lecteurs/</p> 	<p>Mise en place d'un jury national d'élèves chargé de décerner un prix à une œuvre de littérature pour la jeunesse parmi huit ouvrages sélectionné</p>	<p>Année scolaire</p> <p><i>Pour les élèves de CM1 ou CM2</i></p>	<p>Lire seul des textes du patrimoine et des œuvres intégrales de la littérature de jeunesse, adaptés à son âge</p> <p>Utiliser ses connaissances pour réfléchir sur un texte (mieux le comprendre, ou mieux l'écrire)</p>
<p>L'ami littéraire</p>	<p>http://www.m-e-l.fr/fiche-education-artistique.php?id=1</p> 	<p>Programme national de rencontres d'écrivains en milieu scolaire</p>	<p>Année scolaire</p> <p><i>Cycles 2 et 3</i></p> <p><i>6ème</i></p>	<p>Prendre la parole en respectant le niveau de langue adapté</p> <p>Lire avec aisance (à haute voix, silencieusement) un texte</p>




INTITULE	SITE	DESRIPTIF	DATE PUBLIC	Compétences du Socle CCC
 Le printemps des poètes	http://www.printempsdespoetes.com/ 	Sensibilisation à la poésie	23 mars 2014 <i>Tous cycles</i> 6ème	Rédiger un texte d'une quinzaine de lignes (récit, description, dialogue, texte poétique, compte rendu) en utilisant ses connaissances en vocabulaire et en grammaire
Les incorruptibles	http://www.lesincos.com/   <ul style="list-style-type: none"> Inscriptions : septembre 2013 	Prix de littérature jeunesse délivré par de jeunes lecteurs	Novembre 2013- avril 2014 <i>Tous cycles</i> 6ème	Lire seul des textes du patrimoine et des œuvres intégrales de la littérature de jeunesse, adaptés à son âge Utiliser ses connaissances pour réfléchir sur un texte (mieux le comprendre, ou mieux l'écrire) ;
Salon du livre de la presse jeunesse de Montreuil	http://www.salon-livre-presse-jeunesse.net/ 	Promotion de la littérature, rencontre d'auteurs et d'éditeurs. Nombreux ateliers	27 novembre 2013- 2 décembre 2013 <i>Tous cycles</i> Collège	S'exprimer à l'oral comme à l'écrit dans un vocabulaire approprié et précis Prendre la parole en respectant le niveau de langue adapté Lire seul des textes du patrimoine et des œuvres intégrales de la littérature de jeunesse, adaptés à son âge

INTITULE	SITE	DESRIPTIF	DATE PUBLIC	Compétences du Socle CCC
 <p>Je bouquine des jeunes écrivains</p>	<p>http://blog.jebouquine.com/category/j-ecris/tous-poetes-tous-ecrivains/</p> 	<p>Concours d'écriture à partir d'une amorce de texte écrit par un écrivain de renom</p>	<p>Septembre 2013- avril 2014 <i>Cycle 3</i> <i>6ème</i></p>	<p>Rédiger un texte d'une quinzaine de lignes (récit, description, dialogue, texte poétique, compte rendu) en utilisant ses connaissances en vocabulaire et en grammaire ;</p>
<p>Florilège des écrivains en herbe</p>	<p>http://www.ac-montpellier.fr/sections/pedagogie/education-artistique/espace-lecture-ecriture/florilege-ecrivains-en/#ecoliers</p> 	<p>Concours d'écrits sans contrainte organisé par l'Académie de Montpellier</p>	<p>Année scolaire <i>Elèves du CP au CM2</i></p>	<p>Rédiger un texte d'une quinzaine de lignes (récit, description, dialogue, texte poétique, compte rendu) en utilisant ses connaissances en vocabulaire et en grammaire ;</p>
<p>Cyberfax !</p>	<p>http://www.clemi.org/fr/productions-des-eleves/fax-cyberfax-/</p> 	<p>Echanges entre élèves de France et à l'étranger autour de la réalisation à distance d'un journal papier ou en ligne pour confronter leur point de vue sur un sujet d'actualité</p>	<p>En mars 2014 <i>Tous cycles</i> <i>Collège</i></p>	<p>Rédiger un texte d'une quinzaine de lignes (récit, description, dialogue, texte poétique, compte rendu) en utilisant ses connaissances en vocabulaire et en grammaire ; Utiliser l'outil informatique pour communiquer ;</p>

INTITULE	SITE	DESRIPTIF	DATE PUBLIC	Compétences du Socle CCC
<p> Éducation • Jeunesse • Formation REPUBLICAIN FRANÇAIS</p> <p>Semaine de la presse et des médias dans l'école</p>	<p>http://www.clemi.org/fr/spme/</p>  <p>http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73567</p> <ul style="list-style-type: none"> Inscriptions du jeudi 9 janvier au samedi 8 février 2014 	<p>Semaine d'éducation aux médias sur un thème bisannuel</p>	<p>24 mars 2014- 29 mars 2014</p> <p><i>Tous cycles</i> <i>6ème</i></p>	<p>Lire avec aisance (à haute voix, silencieusement) un texte</p> <p>Rédiger un texte d'une quinzaine de lignes (récit, description, dialogue, texte poétique, compte rendu) en utilisant ses connaissances en vocabulaire et en grammaire</p>
<p>Concours d'abécédaires</p>	<p>http://eduscol.education.fr/cid60966/abecedaires.html</p>  <p>[CNDP-CRDP] académie de Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> Inscriptions courant octobre - novembre 2013 	<p>Elaboration d'un abécédaire par des classes de moyenne et grande section</p>	<p>Octobre 2013 – 30 mars 2014</p> <p><i>Moyenne et grande sections</i></p>	<p>Identifier les principales fonctions de l'écrit</p> <p>Reconnaître et écrire la plupart des lettres de l'alphabet</p>
<p>La main à la pâte</p>	<p>http://www.fondation-lamap.org/</p>  <p>FONDATION La main à la pâte FONDATION DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE POUR L'ÉDUCATION À LA SCIENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> Inscriptions courant octobre – novembre 2013 	<p>Différents dispositifs favorisant un enseignement fondé sur une démarche d'investigation scientifique et articulant des apprentissages scientifiques mais aussi en maîtrise de la langue et éducation à la citoyenneté</p>	<p>Année scolaire</p> <p><i>Prix écoles primaires</i></p> <p><i>Prix collèges</i></p>	<p>Pratiquer une démarche d'investigation : savoir observer, questionner</p> <p>Manipuler et expérimenter, formuler une hypothèse et la tester, argumenter</p> <p>Exprimer et exploiter les résultats en utilisant un vocabulaire scientifique à l'écrit et à l'oral</p>

INTITULE	SITE	DESRIPTIF	DATE PUBLIC	Compétences du Socle CCC
<p> Label Ecole Internet</p> <p>Ecole du numérique</p>	<p>http://www.education.gouv.fr/cid58515/label-ecole-internet.html</p> <p></p> <ul style="list-style-type: none"> Le questionnaire est ouvert du 30 mars au 30 septembre 	<p>Dispositif destiné à promouvoir les usages internet pour tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires. Il permet d'inciter à l'échange d'expériences.</p>	<p>En novembre 2015</p> <p><i>Tous cycles</i></p>	<p>Rédiger un texte d'une quinzaine de lignes (récit, description, dialogue, texte poétique, compte rendu) en utilisant ses connaissances en vocabulaire et en grammaire</p> <p>Utiliser l'outil informatique pour communiquer</p>
<p>Agis pour tes droits – concours d'affiche</p>	<p>http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73615</p> <p></p>	<p>Le concours fait appel à la capacité d'expression et à la créativité des enfants et des adolescents autour du thème des droits de l'enfant. Il permet aux élèves de découvrir ou de redécouvrir le texte de la convention mais aussi d'exprimer leur avis et d'en débattre entre eux.</p>	<p><i>Cycles 2 et 3 6ème</i></p>	<p>Rédiger un texte d'une quinzaine de lignes (récit, description, dialogue, texte poétique, compte rendu) en utilisant ses connaissances en vocabulaire et en grammaire</p>

Actions départementales

INTITULE	SITE	DESRIPTIF	DATE PUBLIC	Compétences du socle commun de connaissances et de culture
<p>Fête du livre de jeunesse Saint Paul trois Châteaux</p>	<p>http://www.slj26.fr/</p>  <ul style="list-style-type: none"> Inscriptions mi-octobre 	<p>Un salon au sein duquel les élèves pourront rencontrer éditeurs et auteurs de littérature jeunesse.. de nombreux ateliers autour du livre.</p> <p>Au cours du premier trimestre, est organisé un concours d'écriture cycle 2 et cycle 3</p> <p>Concours de lecture- écriture cycle 2 et cycle 3</p>	<p>Du 29 janvier au 2 février 2014</p> <p><i>Tous cycles 6ème</i></p>	<p>Lire avec aisance (à haute voix, silencieusement) un texte</p> <p>Rédiger un texte d'une quinzaine de lignes</p>
<p>Rencontres départementales de lecture à voix haute</p>	<p>http://www.cndp.fr/crdp-aix-marseille/spip.php?article952</p> 	<p>Le CRDP a mis en place une action visant à valoriser chez les jeunes la pratique de la "lecture à haute voix".</p>	<p>Mai 2014</p> <p><i>Pour les élèves de CM2</i></p>	<p>Lire avec aisance (à haute voix, silencieusement) un texte</p>
<p>Lettre à soi et l'être à l'autre</p>	<p>Site académique : www.ac-aix-marseille.fr/pedagogie/education artistique et culturelle</p>  <p>Académie d'Aix-Marseille, en partenariat avec la DRAC et la ville d'Aix-en-Provence</p>	<p>Dispositif qui fait le lien entre deux dispositifs préexistants : celui de l'écriture autobiographique et celui de l'art postal.</p> <p>Avant le 4 novembre saisie du projet et avant 15 novembre confirmation candidature par la DAAC</p>	<p>Novembre 13</p> <p><i>Maternelle, primaires, Collèges et Lycées de l'académie.</i></p>	<p>Développer la capacité de conceptualisation en renforçant l'analyse introspective,</p> <p>Favoriser une approche transdisciplinaire en associant les arts visuels, les arts du langage et les arts du vivant.</p>

DVRH – 22/11/2013

**Mouvement interdépartemental :
demande formulée au titre du handicap
rentrée scolaire 2014**

Références : BO n° 41 du 07.11.2013

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi :

- Marie-Ange LABERTRANDIE (04.90.27.76.63) : bureau des Affaires médicales
- Chantal COURTIN (04.90.27.76.44) : cellule mouvement
- Hélène MALAPTIAS (04.90.27.76.22) : cellule mouvement

A l'attention des enseignants du 1^{er} degré

Les enseignants qui sollicitent un changement de département au titre du handicap doivent déposer un dossier auprès du Docteur Arnal – médecin de prévention – sous couvert du Bureau des Affaires médicales à la DVRH.

Il convient de compléter le formulaire mis en ligne ce jour sur le site de la Direction académique et de le renvoyer à la DVRH – au bureau des Affaires médicales - accompagné des pièces justificatives demandées, pour le 13 décembre 2013, délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH

DOSSIER DE DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP
PHASE INTERDEPARTEMENTALE DU MOUVEMENT 2014

A retourner à la direction académique de Vaucluse – DVRH pour le 13 décembre 2013.

NOM : Prénom :

Date de naissance : Situation de famille :

Nombre et âge des enfants à charge :

- Affectation actuelle : école :

.....
à préciser : (TPD, PRO, TR, Tdep ... ECMA / ECEL / DIR...)

ville :

- Domicile : ville : Tél. :

Personne concernée :

Intéressé(e) Conjoint Enfant

Date de l'obtention de la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ou d'enfant
handicapé :

*Attention : la preuve de dépôt n'est plus acceptée (BO n° 41 du 07/11/2013 – paragraphe II-
3.1.1.2)*

Position actuelle :

(activité normale, CLM, CLD, disponibilité, congé parental, PACD, détachement...).

➤ **Pièces à joindre :**

✓ sous enveloppe close portant la mention « PLI CONFIDENTIEL A L'ATTENTION DU
MEDECIN DE PREVENTION » :

- un courrier motivé au médecin de prévention
- les justificatifs de la situation à étudier : certificats médicaux, pathologie exacte, suivi
médical, l'évolution prévisible...
- tout justificatif attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de l'enseignant
concerné.

✓ hors de l'enveloppe accompagnant cette fiche d'informations :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- copie des vœux demandés.

Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée de la demande :

Date de transmission au médecin de prévention :



Avignon, le 18 novembre 2013

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les principaux des collèges
Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées
et lycées professionnels

Division de la scolarité

Objet Concours VIH Pocket Films 2014

Dossier suivi par
Marie-Laure Maurel
Téléphone
04 90 27 76 28
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
marie-laure.maurel
@ac-aix-marseille.fr

En partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, SIDACTION lance la deuxième édition du concours VIH Pocket Films à destination des 15-25 ans.

Les élèves souhaitant participer à ce concours devront réaliser un film d'une durée maximum de 2 minutes à l'aide de leur téléphone mobile. Cette vidéo, individuelle ou collective, traitera des enjeux de la lutte contre le sida : prévention, dépistage, traitements, lutte contre les discriminations, solidarité, risques ...

49 rue Thiers
84077 Avignon

Les vidéos devront parvenir à Sidaction **au plus tard le 31 janvier 2014.**

Les dix lauréats du concours 2014 seront invités au tournage de Sidaction 2014. De plus, leurs vidéos serviront de support à un kit pédagogique de sensibilisation et seront diffusées lors de la journée mondiale de lutte contre le sida du 1^{er} décembre.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous reporter au site : www.sidaction.org.

Je vous invite à relayer cette information et vous remercie par avance pour votre implication.

Signé par

Dominique BECK

PJ : Règlement du concours et flyer.

CONCOURS

VIH Pocket Films

Envoyez vos films jusqu'au 31 janvier 2014

www.sidaction.org



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

MINISTÈRE DES SPORTS
DE LA JEUNESSE
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Sidaction
ENSEMBLE CONTRE LE SIDA

CONCOURS VIH Pocket Films

Devenez acteur et réalisateur !

Sidaction lance la 2^e édition du concours national
VIH POCKET FILMS à destination des 15-25 ans.

DESCRIPTION DU CONCOURS

Les participants sont invités à réaliser des films tournés au moyen d'un téléphone mobile, d'un maximum de 2 minutes, traitant des enjeux actuels de la lutte contre le sida : prévention, dépistage, traitements, lutte contre les discriminations, solidarité, annonce du virus, risques...

Les films récompensés seront largement diffusés auprès du grand public sur Internet, auprès des jeunes, auprès des acteurs de la lutte contre le sida et dans les établissements scolaires, comme support pédagogique d'information et de sensibilisation.

QUOI FAIRE ? IDÉES DE SCENARII

Préservatifs

Imaginez une situation cocasse, humoristique d'achat de préservatifs / Ils veulent faire l'amour. Comment aborder la question du préservatif ? / Ils vont avoir leur première relation sexuelle ensemble. Ils sont d'accord pour utiliser le préservatif. Au dernier moment, l'un des partenaires éprouve des difficultés. / Il/elle veut faire l'amour avec un préservatif. L'autre ne veut pas.

Prises de risque

Il est attiré par un garçon. Comment aborder la question du VIH/sida ? / Au début c'était une super soirée. Ce matin, dans ce lit inconnu, je ne me souviens plus de ce qu'il s'est passé. / Je me protège, et lui ? / Je vis ma sexualité au gré de mes envies, désirs et rencontres. / Je ne sais pas comment lui dire non. / Si je veux, quand je veux, il/elle n'a rien à dire.

Après la prise de risque

Je me pose la question d'aller faire un test de dépistage. / Je viens de prendre un risque, je vais aux urgences pour bénéficier du traitement post-exposition.

Vivre avec le VIH/sida

Je révèle ma séropositivité à une personne de mon entourage (ami-e, famille, collègue). / Vous apprenez qu'un de vos proches est séropositif. Imaginez vos réactions. / Je suis séropositif-ve. Il/elle ne veut pas qu'on se protège. / Mon médecin ne comprend pas que je n'arrive pas à prendre mon traitement. / Je dois démarrer un nouveau traitement. Cela m'inquiète. / Je suis séropositif-ve. Après deux

refus, j'accepte sans préservatif. / Je suis séropositif-ve. Ma vie, mes joies, mes peines. / Je n'ai pu parler à mes parents de mon homosexualité que le jour où je leur ai annoncé ma séropositivité.

À vous de créer ! N'hésitez pas à prolonger cette liste d'idée.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- > Le concours est ouvert aux jeunes de **15 à 25 ans**.
- > La forme/le style de la vidéo est libre : documentaire, reportage, film, témoignage, fiction...
- > Les thèmes : traiter des enjeux de la lutte contre le VIH/sida.
- > **Chacun est invité, individuellement ou en groupe, à produire une vidéo au moyen d'un téléphone portable uniquement, n'excédant pas 2 minutes.**
- > Les vidéos devront être envoyées à Sidaction. Plus d'informations sur www.sidaction.org.
- > Les participants complèteront un formulaire d'inscription, une autorisation parentale si le participant est mineur ainsi qu'une décharge permettant, en cas de prix, l'utilisation gracieuse de sa vidéo par Sidaction dans le cadre d'outils de sensibilisation.

SÉLECTION DES VIDÉOS & REMISE DES PRIX

Les vidéos seront sélectionnées selon des critères d'originalité, de qualité et de pertinence. Le jury, composé de professionnels de l'audiovisuel, de la communication, de la prévention et de parrains/marraines de l'opération, sera en charge de sélectionner les **10 vidéos lauréates**.

Remise des prix : Les prix seront distribués lors d'une cérémonie officielle de remise des prix au moment du Sidaction 2014 à laquelle seront invités tous les participants.

CONTACTS / INFOS

Le règlement du concours dans son intégralité ainsi que la documentation à remplir et les moyens d'envoyer sa vidéo sont accessibles sur Internet www.sidaction.org, par courrier au 228 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris, ou par téléphone au 01 53 26 49 89.

À vos téléphones !



REGLEMENT DU CONCOURS VIH POCKET FILMS

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

SIDACTION - ENSEMBLE CONTRE LE SIDA, Association reconnue d'Utilité Publique par décret du 10 mars 1998, ayant son siège social au 228 rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 Paris France, propose un jeu Concours intitulé « VIH POCKET FILMS », consistant en la réalisation de court métrages (2 minutes), à partir de téléphones mobiles.

Cette opération a deux objectifs :

- Sensibiliser le public aux nouveaux enjeux en matière de prévention, de dépistage et de traitement du VIH/sida. Combattre la banalisation de la maladie et les discriminations dont sont souvent victimes les personnes séropositives, et de mettre en relief la solidarité entre pays particulièrement touchés par l'épidémie.
- Produire un outil pédagogique de sensibilisation à destination des enseignants ou autres personnes amenées à animer des ateliers de sensibilisation.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION AU CONCOURS

La participation au jeu concours (ci-après dénommé le « Concours ») est gratuite, et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants, et son application par l'organisateur.

Le Concours se déroule du 1 octobre 2013 au 31 janvier 2014 avant minuit.

Le Concours est ouvert à toute personne physique, entre 15 et 25 ans, résidant en France et bénéficiant d'une adresse électronique, à l'exception du personnel des sociétés organisatrices, de ses partenaires et prestataires techniques, ainsi que des membres des comités, du jury et leur famille.

Toute participation d'un mineur au Concours suppose l'accord préalable de chaque personne détenant l'autorité parentale sur ledit mineur dans lequel il est notamment précisé que ce dernier autorise le candidat à participer au Concours et déclare avoir pris pleine et entière connaissance du règlement du Concours. Cet accord doit être remis à Sidaction au plus tard le 31 janvier 2014 avant minuit ; à défaut, la participation du mineur au Concours n'est pas prise en compte.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU CONCOURS

Les participants sont appelés à présenter des films vidéos auto-produits (UGC : User Generated Content) sur le thème du VIH/sida.

Les films vidéo doivent être réalisés à partir de téléphones portables uniquement.
Les vidéos peuvent être présentées à titre individuel ou en équipe.

Dans l'hypothèse d'un film vidéo réalisé collectivement, le participant le plus âgé détermine le groupe auquel la vidéo est rattachée.

ARTICLE 4 : CONTENU DES VIDEOS

Les vidéos sont limitées à une durée de 2 minutes.

La langue originale doit être le français.

La forme des vidéos est entièrement laissée à la discrétion du participant : fiction, documentaire, témoignage, journal filmé, etc....

Toutes les vidéos à caractère notamment vulgaire, raciste, diffamatoire discriminant ou portant atteinte à la dignité humaine, en contradiction avec les lois en vigueur, contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public, violant de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers et notamment les droits de la personnalité (nom, image, etc.)... sont refusées, les candidats ne disposant à cet égard d'aucun recours contre les Organismes et/ou membre du jury.

Afin de faciliter l'expression du plus grand nombre sur des thèmes liés à celui du Concours, le présent règlement propose ci-dessous des idées de scénarii, à titre purement indicatif, chaque participant demeurant libre dans le choix des thèmes qu'il désire traiter :

Préservatifs

- *Imaginez une situation cocasse, humoristique d'achat de préservatifs.*
- *Ils veulent faire l'amour. Comment aborder la question du préservatif ?*
- *Ils vont avoir leur première relation sexuelle ensemble. Ils sont d'accord pour utiliser le préservatif. Au dernier moment, l'un des partenaires éprouve des difficultés.*
- *Il/elle veut faire l'amour avec un préservatif. L'autre ne veut pas.*

Prises de risque

- *Il est attiré par un garçon. Comment aborder la question du VIH/sida ?*
- *Au début c'était une super soirée. Ce matin, dans ce lit inconnu, je ne me souviens plus de ce qu'il s'est passé.*
- *Je me protège, et lui ?*
- *Je vis ma sexualité au gré de mes envies, désirs et rencontres.*
- *Je ne sais pas comment lui dire non.*
- *Si je veux, quand je veux, il/elle n'a rien à dire.*

Après la prise de risque

- *Je me pose la question d'aller faire un test de dépistage.*
- *Je viens de prendre un risque, je vais aux urgences pour bénéficier du traitement post-exposition.*

Vivre avec le VIH/sida

- *Je révèle ma séropositivité à une personne de mon entourage (ami-e, famille, collègue).*
- *Vous apprenez qu'un de vos proches est séropositif. Imaginez vos réactions.*
- *Je suis séropositif-ve. Il/elle ne veut pas qu'on se protège.*
- *Mon médecin ne comprend pas que je n'arrive pas à prendre mon traitement.*
- *Je dois démarrer un nouveau traitement. Cela m'inquiète.*
- *Je suis séropositif-ve. Après deux refus, j'accepte sans préservatif.*
- *Je suis séropositif-ve. Ma vie, mes joies, mes peines.*
- *Je n'ai pu parler à mes parents de mon homosexualité que le jour où je leur ai annoncé ma séropositivité.*

ARTICLE 5 : DOSSIERS DE PARTICIPATION

Un même dossier ne doit contenir qu'une seule vidéo.

Une même personne ou une même équipe peut déposer autant de dossiers de participation que de vidéos différentes.

La vidéo devra être envoyée entre le 1 octobre 2013 et le 31 janvier 2014 avant minuit. Pour plus d'informations : www.sidaction.org.

La vidéo devra être accompagnée d'un dossier d'inscription téléchargeable en ligne sur le site de www.sidaction.org et devra comprendre, a minima, les éléments suivants :

1) le titre de l'œuvre

2) les nom-s, prénom-s, dates de naissance, adresse(s) email et adresse(s) postale(s) du ou des candidat(s).

Pour chaque candidat âgé de moins de 18 ans à la date de dépôt de sa candidature, le ou les titulaires de l'autorité parentale doivent en outre fournir leur accord tel que mentionné à l'article 2 des présentes.

Tout dossier incomplet ou posté après le 31 janvier 2014 sera rejeté, sans que les candidats ne disposent de recours contre l'Organisateur.

ARTICLE 6 : PROCESSUS DE SELECTION

6.1 : Sélection de 10 vidéos

Les vidéos sont soumises à l'appréciation d'un jury composé de professionnels de la prévention, de la culture, de l'audiovisuel, de la communication ainsi que des personnes de la société civile.

Le jury sélectionne à la majorité de ses membres et selon des critères d'originalité, de qualité et de pertinence au regard du thème de la campagne, dix vidéos désignées lauréates.

Les candidats ne disposent d'aucun recours contre l'Organisateur et/ou membres du jury, relatif au choix des vidéos sélectionnées.

6.2 : Annonce des lauréats

Un calendrier informant des dates clés de l'opération et particulièrement la date des résultats de la sélection des vidéos sera accessible sur le site Internet de sidaction.org.

Les candidats ne disposent d'aucun recours contre l'Organisateur et/ou membres du jury, relatif au choix des vidéos sélectionnées.

ARTICLE 7 : REMISE DES LOTS

Les candidats ayant déposé une vidéo pourront assister à la soirée de remise des prix.

Seuls les frais de transport des lauréats de France métropolitaine uniquement (prise en charge des frais depuis la station de train la plus proche du domicile du lauréat) et d'hébergement (pour la durée de la manifestation de remise des prix, soit une nuit d'hôtel, dans un hôtel de 3 étoiles en pension complète ne comprenant aucune dépenses personnelles en mini bar, téléphone, achat de confort..) des 10 (dix) lauréats sont pris en charge par Sidaction.

Dans le cas où un projet collectif est désigné lauréat, seuls les frais afférents à la participation d'un seul membre du groupe sont pris en charge. Le choix du représentant du groupe étant laissé à la discrétion de ses membres.

Pour les candidats mineurs, une décharge de responsabilité est demandée au(x) titulaire(s) de l'autorité parentale.

Les vidéos désignées lauréates par le jury dans les conditions définies notamment à l'article 6.1 du présent règlement, seront récompensés de la manière suivante :

- du 1^{er} au 10^e prix : assister au tournage de l'émission du Sidaction 2014 en VIP

Aucune contrepartie financière ou équivalent financier du (des) lot(s) ne pourra être demandé. Par ailleurs, l'Organisateur ne fournira aucune prestation ni garantie, les gains consistant uniquement dans la remise du(des) lot(s) à chaque lauréat. Enfin, l'Organisateur ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte, de détérioration ou de fonctionnement défectueux du (des) lot(s).

Si pour une raison quelconque, un lauréat ne pouvait pas prendre possession de son lot le jour de sa distribution, celui-ci lui sera envoyé par voie postale par Sidaction, à l'adresse qu'il aura communiquée lors de son inscription au Concours.

Dans le cas où le film vidéo désigné lauréat est issu d'un projet collectif, si pour une raison quelconque, le représentant du groupe, choisi par ses membres, ne pouvait pas venir prendre possession du lot le jour de sa distribution, celui-ci sera envoyé par voie postale par Sidaction, à l'adresse qu'il aura communiquée lors de son inscription au Concours. Etant précisé qu'ils feront leurs affaires personnelles du destinataire dudit lot.

Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitable (incomplètes ou erronées), ce dernier perdra le bénéfice de son lot qui ne sera pas remis en jeu et restera la propriété de l'Organisateur. En outre, l'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement du lot, de la perte de celui-ci lors de son expédition ou de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Les lots non réclamés ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront perdus pour le gagnant et demeureront acquis à l'Organisateur.

ARTICLE 8 : EXPLOITATION DES VIDEOS

8.1 Chacune des vidéos remises à l'Organisateur dans le cadre du Concours, qu'elle figure ou non parmi les 10 (dix) vidéos lauréates, est susceptible d'être diffusée à des fins non commerciales, sur le réseau Internet, à la télévision, sur toutes chaînes hertziennes, câblées ou numériques par tous moyens existants ou à venir, sous toutes formes et/ou sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, ou dans le cadre d'actions de prévention sur tous supports tels que DCD, VOD, DVD et tout

autre support, en téléchargement, ce que les participants acceptent expressément, dans les conditions définies ci-après.

8.2 Dans le cadre des diffusions susmentionnées, l'Organisateur s'engage alors à indiquer sur les vidéos la mention « Ecrit et réalisé » suivie du Nom(s) et Prénom(s) du ou des Participant(s) concerné(s).

Les Participants se déclarent informés que, compte tenu de l'état actuel de la technique, l'indication de leurs noms et les reproductions de leurs vidéos, notamment sur les réseaux de télécommunication tels que Internet peuvent être altérées ou partielles et que la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée à cet égard.

8.3 L'Organisateur s'engage à ne porter en aucune manière atteinte à l'intégrité des vidéos déposées dans le cadre du Concours.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENTS DES CANDIDATS ET DES LAUREATS

9.1 Chaque candidat individuel ou collectif certifie qu'il est l'auteur ou le co-auteur de la vidéo qu'il présente et garantit les Organisateurs contre tout recours de tiers à cet égard.

Le participant garantit l'Organisateur que sa vidéo est originale et ne constitue pas une violation des droits de la propriété intellectuelle. Le participant garantit l'Organisateur qu'il détient les droits et autorisations nécessaires de la part des ayant droits, des tiers ou des sociétés de gestion collectives.

A défaut, le participant est disqualifié.

9.2. Du fait de leur participation au Concours, les candidats cèdent à l'Organisateur, à titre non exclusif et gracieux, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation de leur œuvre, en tout ou en partie, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur.

L'Organisateur est libre d'utiliser tout ou partie des œuvres qui leur auront été adressées, à des fins de diffusion ou exploitation, sur les supports définis à l'article 8 des présentes.

Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins d'information et de communication sur le thème de la lutte contre le sida, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

9.3 Les lauréats autorisent expressément l'Organisateur à utiliser leurs nom(s), et prénoms et adresses à toutes fins de promotion du Concours et notamment pour la publication de la liste des lauréats dans la presse audiovisuelle, papier ou électronique, quel que soit le support utilisé notamment sur le site internet du Concours www.vih-pocket-films.org, de Sidaction www.sidaction.org, et des partenaires.

Les lauréats seront invités, sans engagement, à participer à certaines actions de communication sur demande de l'Organisateur.

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du Concours sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre du Concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès, de modification, et de rectification de données nominatives les concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations sur simple demande en écrivant à l'adresse suivante : vihpocketfilms@sidaction.org.

ARTICLE 11 : CONDITIONS DE MODIFICATION

L'Organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Dans l'une de ces hypothèses, aucun dédommagement ne saurait être demandé par les participants.

ARTICLE 12 : RESEAU INTERNET

L'Organisateur rappelle aux participants les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site du Concours.

En outre, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas de problème d'acheminement et/ou de perte de courrier postal ou électronique.

ARTICLE 13 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Aucune contribution financière n'est demandée pour participer au Concours.

Les demandes de remboursement relatives à la participation au Concours doivent être envoyées dans un délai maximum de 2 mois (60 jours calendaires) à compter de la date de clôture du Concours, par courrier postal à l'adresse suivante : Sidaction - Ensemble contre le Sida 228, rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris. Etant précisé que le remboursement des frais relatif à la participation au Concours est soumis aux conditions suivantes :

- Tout participant désirant se faire rembourser le coût d'envoi du DVD par la poste doit indiquer son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique sur sa demande écrite de remboursement. Le participant doit également mentionner la date de participation au Concours et joindre une photocopie de sa carte d'identité, une copie de la facture ainsi qu'un RIB (Relevé d'identité bancaire) ou RIP (Relevé d'identité postale) et un justificatif des frais de photocopies.
- Tout participant n'ayant pas de connexion illimité et désirant se faire rembourser doit indiquer son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique sur sa demande écrite de remboursement. Le participant doit également mentionner la date de participation au Concours et joindre une photocopie de sa carte d'identité, une copie de la facture détaillée de l'Opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès à Internet auquel il est abonné (pour les participants utilisant un modem) ainsi qu'un RIB (Relevé d'identité bancaire) ou RIP (Relevé d'identité postale) et un justificatif des frais de photocopies. Il devra également indiquer le jour et l'heure précise de connexion.

- Pour les participants utilisant une connexion à haut débit : le remboursement est fixé à un montant forfaitaire de 2,50 Euro pour 30 minutes de connexion. Aucun remboursement additionnel n'est possible étant donné qu'aucune autre contribution financière n'est requise. Les abonnements Internet à haut débit couvrent l'utilisation générale de tels services et, par conséquent, la participation au Concours n'entraîne pas de frais additionnels.
- Toute demande incomplète, envoyée à la mauvaise adresse ou erronée ne pourra être prise en compte. Aucune demande de remboursement par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Une seule demande de remboursement par inscription sera prise en compte.

ARTICLE 14 : DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement du présent Concours est déposé chez Jean-Michel Adam et Marie-France Nauguier, huissiers de justice (SCP), au 99 rue Prony Paris et consultable sur le site Internet de Sidaction www.sidaction.org.

ARTICLE 15 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer au Concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, et de l'arbitrage de l'Organisateur pour les cas prévus et non prévus.

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier, et celle accessible en ligne, celle déposée chez l'huissier prévaut.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement.

En cas de désaccord subsistant, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.

